TVA : principes et règles de territorialité

Public concerné

- Services comptables réalisant la comptabilité générale (traitement de TVA) clients et fournisseurs

Prérequis

- La formation se déroule intégralement en français (supports, échanges, évaluations, questionnaire de satisfaction) car basée sur les méthodologies métier françaises
- Métier (cf. Public concerné)

Durée Présentiel : 1 jour (7h)
Distanciel : 2 demi-journées (7h)

Date et Lieu Consultez les sessions programmées en région

Prix 800 € HT
(Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.)

Objectifs

- Maitriser les règles d'application de la TVA
- Champs d'application territorial (intra/extra communautaires) sur les biens
- Maitrise des règles de TVA sur les prestations de service

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences.
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

Pour le bon déroulement des formations en distanciel

- Prévoir Webcam et microphone fonctionnels
- Prévoir Connexion internet à haut débit

© RYDGE Conseil / © RYDGE Académie

TVA : principes et règles de territorialité

Contenu détaillé de la formation

Programme

CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA
- Opérations dans le champ d'application de la TVA
- Opérations hors du champ d'application de la TVA

TERRITORIALITÉ DE LA TVA
- Territorialité des livraisons de biens
- Principes
- Opérations d'importation et d'exportation
- Opérations intracommunautaires et la déclaration d'échange de biens (DEB)
- Territorialité des prestations de services
- Principes généraux et leurs exceptions
- Déclaration européenne des services

CALCUL DE LA TVA COLLECTÉE
- Fait générateur et exigibilité de la TVA
- Base d'imposition de la TVA
- Taux de la TVA
- Redevable de la TVA
- Obligations déclaratives et comptables

CALCUL DE LA TVA DÉDUCTIBLE
- Conditions de fond et de forme
- Mise en œuvre du droit de déduction
- Remboursement de la TVA déductible

© RYDGE Conseil / © RYDGE Académie

TVA : principes et règles de territorialité

Contenu de la formation

Modalités D'EVALUATION
- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

Modalités D'accès
- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). https://www.rydge.fr/contact
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'accès
- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.

Nom et adresse de l'organisme de formation

RYDGE ACADEMIE – Tour Trinity – 1 bis Place de la Défense – 19 Avenue de la Division Leclerc, 92800 Puteaux

Formateur : Expert RYDGE et pédagogue RYDGE ACADEMiE

Sanction de la formation : Attestation de formation

Nature de l'action : Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

Suivi de l'action et appréciation des résultats : Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail Nouveau programme : Nombre d'apprenant /an/offre Taux de satisfaction apprenant

Handicap : En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, vous pouvez prendre contact avec notre réfèrent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions. svinson@rydge.fr

© RYDGE Conseil / © RYDGE Académie

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.

RYDGE ACADÉMIE

RYDGE AVOCATS

RYDGE GESTION PRIVÉE

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Conseil SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Conseil visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Académie, département de formation de RYDGE CONSEIL SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Académie visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.

Éclairer
Entreprendre
Réussir

rydge.fr

RYDGE Conseil